

La Petite Tunisie

Téléphone 15-92

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Téléphone 15-92

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine...	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.....	12 »	7 »
Etranger.....	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Rédacteur en chef : Em. LACROIX

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

MARSEILLE. — 3, Rue Chevalier-Roze, 3. — MARSEILLE
TUNIS. — 2, Rue d'Italie et Hannon. — TUNIS.

INSERTIONS :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En écho, 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1 fr. 50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la lig. — Annonces diverses en 4ème page, 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Les annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, 4, rue du Beausset et dans toutes les grandes agences ; à Tunis et Marseille, aux bureaux du journal.

La FRANCHISE d'un ROND-de-CUIR

LA FRANCHISE D'UN ROND-DE-CUIR

Autrefois, lorsqu'on demandait à un néo-tunisien, d'origine française, s'il connaissait Narbonne, l'interpellé vous regardait d'un air ahuri comme si on lui posait la question afin de connaître ses capacités géographiques et immédiatement il vous répondait :

— Aude, chef-lieu Carcassonne, ville de 38.000 habitants ; sous-préfectures : Béziers, 53.000 habitants, renommée par la quantité de grues qui charment les loisirs des célibataires et aussi des hommes mariés qui peuvent se dépêtrer des jupons de leurs femmes ; Lodève, 12.000 habitants, et Narbonne 35.000....

— Mais non, mais non, ce n'est pas ce que l'on vous demande : connaissez-vous M. Narbonne, le délégué tunisien à l'office coloniale de Paris, un des successeurs de M. Thidon ?

... ???!!!

Aujourd'hui M. Narbonne n'est plus un inconnu en Tunisie. Il vient tout d'un coup, sans crier gare d'acquiescer une renommée qui lui a manqué lorsqu'il représentait à la Chambre des Députés l'arrondissement dont il porte le nom.

M. Narbonne est donc un ancien député qui, prévoyant sans doute une réélection difficile, a préféré mettre un pied dans l'étrier tunisien afin de pouvoir bientôt y mettre les deux et décrocher ou un contrôle important ou même la direction de l'hôpital civil de Tunis.....

Ce n'est pas nous qui nous opposerons à cette légitime réparation des services rendus à la chose publique par cet ancien parlementaire, seulement, voilà : M. Narbonne, après un repas, sans doute copieux et bien arrosé, vient de commettre une de ces gaffes difficilement réparables.

Mais laissons plutôt la plume à notre jeune confrère de Béja, qui rapporte ainsi les faits :

« Venu à Béja pour étudier la question de l'établissement en Tunisie de familles françaises, M. Narbonne rencontrait M. Roy, le matin à l'hôtel de France. Tous deux s'étaient connus autrefois, à l'Office de colonisation, aussi la présentation fut vite faite. M. Roy lui avait été d'ailleurs indiqué comme pouvant lui fournir des renseignements sérieux et intéressants. C'est lui-même qui l'a affirmé. Le soir ces messieurs et quelques autres parmi lesquels je me trouvais, dînèrent à la même table dans la salle à manger de l'hôtel, sorte de table d'hôte.

« La conversation ne tarda pas à s'engager sur la colonisation en général, sur les difficultés que rencontraient les colons, enfin sur la question des rapports entre français et indigènes. Bientôt, chacun s'animant, la conversation se changea en discussion très vive qui se continua après dîner. Alors, à la grande stupéfaction et au grand chagrin des colons présents, cet

envoyé du gouvernement venu pour étudier précisément les questions de colonisation, se révéla plein de préventions contre les colons, plein au contraire de sentiments favorables aux Arabes, partisan déterminé de l'égalité de l'indigène et du Français, sans vouloir tenir compte de leur mentalité, sans vouloir non plus tenir compte de ce fait que nous ne sommes qu'une poignée en face des indigènes.

« Nous dûmes entendre ces éternels arguments dont se servent en France les arabophiles qui n'ont jamais quitté leur cabinet et leur rond-de-cuir, qui voient l'arabe à travers je ne sais quelle fiction poétique qui se dissipe bien vite devant la réalité.

« M. Narbonne nous laissa entendre que nous exploitons nos arabes, que nous les opprimons de toutes façons. Cet étrange ami des colons semblait nous reprocher d'être venus ici avec la prétention inouïe de gagner de l'argent, avec celle, non moins énorme, d'être soutenus par notre Gouvernement. Quand à nos terres, il semble que nous les avons volées, enfin le colon honnête est une exception bien rare.

« A ce moment, je l'avoue, mon cœur de Français s'est soulevé d'indignation. Enfin comme il était question de notre sincérité personnelle, M. Narbonne n'a pas craint de dire à M. Roy : « De quoi vous plaignez-vous ? Vous n'avez pas encore été assassiné ». Car ces paroles ont été prononcées d'une façon très nette, toutes les négations n'y changeront rien.

« Bien d'autres paroles aussi cruelles ont encore été prononcées, à un tel point que M. Narbonne dut faire des excuses très nettes, et nous comprenons parfaitement que M. Roy ne soit pas moins resté froissé de tout ce qu'il venait d'entendre.

« Cependant les idées de M. Narbonne n'ont pas changé ; car dès le lendemain il a tenu le propos suivant à un autre colon :

« Sur 8 différends entre Français et Arabes, il y en a dix où l'arabe a raison ». Ce colon, très doux de caractère, et un peu timide se contenta de protester et se retira ».

Est-il assez aimable pour ses compatriotes, ce fonctionnaire tunisien ?

Mais M. Narbonne n'a péché que par excès de franchise.

Combien de budgétivores pensent comme lui mais ne pipent mot dans la juste crainte des représailles ?

Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que tous les gros fonctionnaires pensent comme lui, mais sur cent, il y en a au moins les trois quarts.

Qu'on ne se récrie pas ; le colon français, pour certaine catégorie de ronds-de-cuir, c'est la bête noire, l'ennemi, l'empêchement de tripatouiller en rond.

Ah ! s'il n'y avait en Tunisie que des indigènes et des étrangers, ce serait la terre promise....

M. Narbonne, sans doute sous l'effet de cet excellent petit vin de Béja, s'est peut-être cru encore député et libre d'exprimer, sans détours, sa façon de penser. Nous ne dirons pas qu'il a eu tort puisque les colons édifiés savent aujourd'hui à quoi s'en tenir sur ses sentiments à leur égard, mais il nous semble difficile qu'en professant de pareilles idées, il puisse rester à un poste où il est précisément

chargé d'envoyer des exploités et des opprimés d'arabes....
Qu'on le nomme caïd.

EM. LACROIX.

NOS ÉCHOS

Est-ce que par hasard le dernier Bulletin du Syndicat Agricole des Cotons français en Tunisie, qui se publie à Paris, ne serait pas parvenu à la Dépêche ? Cela nous paraîtrait bien surprenant, puisque nous en avons reçu deux exemplaires.

Ce bulletin contient à l'égard de notre confrère la grave accusation d'emarger encore aux fonds secrets de la résidence. Pourquoi n'a-t-il pas bondi sous l'outrage, pourquoi n'a-t-il pas relevé du péché de parasse le rédacteur bien connu de ce bulletin ?

Le fait serait-il vrai ? En tout cas, son silence semble un aveu, et dans ces conditions quelle influence espère-t-il exercer sur le corps électoral, avec un pareil ft à la patte ?

Il serait plus intéressant à la cause que nous défendons, le jour où la grande bataille s'engagera entre la République et la réaction, car celle-ci ne manquera pas de tirer argument de ce que nous voulons croire être une calomnie de la part du Bulletin.

Le directeur de la Dépêche n'étant pas à Tunis, il se peut que sa rédaction ait attendu son retour pour lui laisser le soin de répondre, mais il est des cas où il faut agir vite, employer le télégraphe et ne pas laisser la calomnie prendre racine.

Le même bulletin semble faire un grief à M. Pichon d'être l'auteur de l'expulsion des congrégations non autorisées en France, voici ce qu'il dit :

« L'expulsion des religieux dans la Régence n'est pas due à l'initiative de M. Combes ; il l'a déclaré à un sénateur ministériel, et l'on doit reconnaître au Président du Conseil la franchise et le courage de son anticléricalisme ; nous devons le croire : « Non, a-t-il déclaré à peu près textuellement, il n'était pas dans mes intentions de supprimer les congrégations en Tunisie, et, à mon avis, elles devaient passer en dernier lieu. Je n'ai pris la décision de soumettre au Conseil des ministres la suppression des congrégations dans la Régence que sur les instances du Résident général Pichon qui, lors de ses voyages à Paris, vint deux fois me demander directement, sans passer par le ministre des Affaires étrangères, l'expulsion des religieux français en Tunisie. »

Ces paroles étonnent dans la bouche du Président du Conseil des ministres, néanmoins, si elles sont véridiques, loin de faire un reproche à M. Pichon d'avoir demandé l'application, en Tunisie, de la loi sur les congrégations, nous ne pouvons que le féliciter et lui être reconnaissants d'avoir provoqué une mesure qui a permis de démasquer les traîtres qui s'étaient glissés dans les rangs des républicains comme le loup entre dans la bergerie pour diriger dans le sens de leurs intérêts ou de leurs appétits la marche des affaires tunisiennes.

Depuis quelque temps, on parle beaucoup de la création d'un boulevard de spéculations, longeant les rives empestées du lac de Tunis qui mettrait à mal nos finances municipales pour une somme assez importante.

Nous sommes sûrs que le censeur-né de nos municipalités — nous voulons parler du secrétariat général du gouvernement tunisien — coupera court à toute spéculation en remisant dans les cartons le projet du boulevard si des expropriations doivent avoir lieu.

Si la création d'un boulevard s'impose, dans ces parages, il suffira aussi que la demande en a été faite à la direction des Travaux publics, voilà plusieurs années, de le créer dans le lac même en abandonnant à l'entrepreneur les terrains gagnés sur le lac, au besoin même la municipalité pourrait se faire allouer une part des bénéfices sur la vente des terrains.

Mais en ce qui concerne le boulevard de Belfort, nous espérons qu'il ne sera

???

EST-IL VRAI ? Que certaines gens, aux très vexées des bâtons que certains « tiers importuns », dont nous sommes, leur mettent dans les roues ?

EST-IL VRAI ? Que ces gens-là croient avec de l'argent, les consciences honnêtes, aussi facilement que les concours officiels ?

EST-IL VRAI ? Que de nouveaux et sérieux obstacles aient surgi devant ceux qui croyaient en avoir terminé avec toutes difficultés, et s'apprêtaient à boustifailleur de concert dans un râtelier péninsulaire ?

EST-IL VRAI ? Que le bruit court avec persistance, que les arabes de Kalaa-Djerda s'apprêtent à soutenir leurs droits intangibles, envers et contre toutes spoliations, et devant toutes justices ?

EST-IL VRAI ? Que tout fait croire qu'ils auront gain de cause, et que ceux qui croyaient en avoir fini, n'auront pas Kalaa-Djerda ?

Tout cela est-il Vrai ?

donné aucune indemnité à qui que ce soit, les propriétaires devant s'estimer très heureux que l'on mette en état de viabilité un chemin dont l'utilité est très contestable.

Un nouveau journal qui a nom *Revue Blanche* vient de faire son apparition à Tunis.

Il ne se vend pas — comme ses confrères — sur la voie publique et les bénéfices de ses abonnements sont destinés à des œuvres de bienfaisance.

On ne saurait trop l'engager à persévérer dans cette voie, aussi formons-nous des vœux pour son succès.

Lorsqu'on annonça l'apparition de *Petit Chose*, nous entendîmes dire de tous les côtés que ce serait une succursale du quotidien des congrégations.

Nous n'en voulions rien croire et protestions bêtement.

Il n'y a plus aucune illusion à se faire, même mieux, le nouveau journal prend nettement la défense du châtelain !

C'est complet. Et les coups de poing et de canne, cher confrère, les avez-vous oubliés ?

Nous félicitons bien sincèrement M. Deloube, ancien employé des Travaux publics, actuellement colon à Bir M'Cherga, qui vient de recevoir la rosette d'officier du Nicham Iftikhar.

On sait que M. d'Estournelles de Constant, ancien chargé d'affaires en Tunisie sous l'administration de M. Cambon, actuellement député de la Sarthe, s'est fait l'apôtre de l'arbitrage.

Comme ces jours derniers un parlementaire pince-sans-rire lui soufflait dans le tuyau de l'oreille que la guerre russo-japonaise était pour lui une belle occasion d'intervenir...

...L'ineffable C. d'Estournelles de répondre immédiatement, la bouche en cul de poule, que, précisément, il n'avait aucune action sur les deux nations belligérantes.

Tête du parlementaire qui partit en s'esclaffant comme une petite bossue. Et voilà un particulier bête à manger du foin qui vient nous dénier le droit de jouir de nos prérogatives de citoyens

français parce que nous habitons la Tunisie.

Quand on est aussi moule, on a au moins la pudeur de ne pas fourrer son nez là où il n'a que faire.

Les *Nouvelles* semblent doucement s'ébaudir de ce que nous ayons découvert un nouveau mode d'accommoder les tripes, à savoir les *tripes frémissantes* du châtelain de Soliman.

Notre confrère semble trouver notre élocution quelque peu osée ; il se devait pourtant, à notre avis, de la comparer à celle de la presse algérienne de combat, qui se dépense parfois en frais de métaphores tout au moins inattendues. Toujours la paille et la poutre !

Vous ne vous doutiez pas que M. Pichon se fût affublé de falbalas et de satin de soie, un peu avant le dernier carnaval !

Quoiqu'en dise l'*Indépendant*, nous ne voulons pas le croire, jusqu'à nouvel ordre.

Citons cependant notre confrère à titre de document : *Jeudi, dîner et soirée à la Résidence générale, offerts spécialement au monde militaire.*

La réunion a été des plus brillantes ; Mme et M. Pichon, en ravissante toilette très remarquée d'éolienne rose brochée de dentelles et petites fleurs, rehaussée de velours vert tendre, faisaient les honneurs de leurs salons.

A moins de mettre la chose sur le compte d'un *lapsus calami*, allez ne pas croire que M. Pichon ne s'est pas costumé d'éolienne rose broché d'amours de petites fleurs, pour recevoir son monde... militaire.

Un hebdomadaire tunisien fait mine de verser un pleur sur le délaissement dans lequel on affecte de laisser la Tunisie.

Le prétexte ? Le retard avec lequel un immensement grand quotidien de Tunis recevrait des dépêches parues dans les grands journaux de France et d'Alger quelque cinq ou six jours auparavant.

Que notre confrère mette un frein à ses débordements lacrymatoires, et ne mette pas sur le compte de perturbations télégraphiques et de délaissement, ce qui

n'est dû qu'à une économie bien entendue. Le grand quotidien, en effet, s'entend fort bien à insérer à son service télégraphique des informations pour lesquelles la rubrique Service Ciseautique est plus adéquate.

La poudre aux yeux !

Il commence à s'avérer que le voyage de M. Combes est ajourné *Sine Die*, à cause du conflit d'Extrême-Orient.

Mais qu'on n'aïlle pas mettre de corrélation, comme l'ont cru faire tendancieusement certains confrères, entre la remise de la tournée du voyage de M. Combes, et l'institution du suffrage universel en Tunisie.

Il y a trop peu de connexité entre la guerre russo-japonaise et cette mesure républicaine, qui ne tardera pas, nous en sommes certains, à être pleinement et entièrement prise.

La sensation que tout un chacun éprouve à la lecture des numéros parus du *Petit Français* nouveau-né, est celle d'un décaissement parfait.

En vain, on cherche dans ce labyrinthe d'opinions hétéroclites, le fil d'Ariane d'une ligne de conduite. Libre-penseur par-ci, socialiste par-là, défenseur des religiosités ailleurs, partisan du suffrage universel sans tout à fait l'être, ennemi du gouvernement actuel, tout en approuvant la résidence et M. Pichon, M. Candas nous semble faire preuve d'une indécision regrettable, et paraît avoir pris pour devise, celle de feu M. Girouette en personne : « Anti-tout, Pour tout ! »

Ajoutez à cela que notre nouveau confrère, qui crie bien haut que le premier devoir de l'homme est d'être tolérant pour les opinions d'autrui, se conforme bien mal à ce précepte, en poignant la franc-maçonnerie d'une façon que ses lecteurs ont dû trouver indigeste.

GAIS PROPOS

Une Réforme Urgente

Ce qui va suivre démontre que le fameux principe d'égalité est un vain mot, ou tout au moins est considéré comme tel par les municipalités de Tunis et d'ailleurs.

Allez me dire pourquoi il ne serait pas urgent d'élever partout, à l'usage des dames qui se trouvent dans un cas pressant, de ces petits édicules pour l'usage intime, où il leur soit loisible d'épancher commodément leurs... larmes, lorsque leur... cœur déborde.

Vespasien, l'emporqueur-inventeur, est un sale usurpateur de renommée, en tout cas un vilain égoïste, puisqu'il ne songeait qu'au sexe mâle en instituant les vespasiennes !

Le petit fait suivant, vrai autant que peu véridique, démontre encore plus l'incurie des édiles tunisois, et leur manque de galanterie.

L'autre jour, vers sept heures du soir, au moment où le square de la Gare Française est infrequenté, une dame que je ne nommerai pas, pour ne pas exposer ses enfants à rougir, s'arrêtait en un coin ténébreux, jetant un coup d'œil observateur sur l'horizon.

Pas un chat !... du moins elle n'aperçut personne, puisque votre serviteur était là, comme à point nommé, en flânant.

Comme il lui était impossible de retenir plus longtemps le désir de s'arrêter qui la dévorait, elle s'accroupit une seconde...

Quelques pleurs, un soupir... et ça y était, le gazon arrosé brillait dans la nuit, sans doute de contentement.

Que cette simple histoire est éloquent, n'est-ce pas madame, et combien nos conseillers urbains sont blâmables, coupables à fouetter de ne pas songer au plus tôt au sombre point d'interrogation que soulève le geste de Vénus accroupie de Mme X...

Que si, au moment où elle... sanglotait, fût survenu un agent de l'autorité, à cheval sur les principes, qui eût dressé procès-verbal et renvoyé la pleureuse devant le magistrat de paix, sous l'inculpation d'outrages à la pudeur, vous voyez le tableau d'ici.

Eh bien ! franchement, si j'étais juge de paix, je n'eusse pas hésité à renvoyer cette dame des fins de la plainte sans dépens, créant ainsi un monument de jurisprudence derrière lequel ces dames pourraient à l'avenir, faute de mieux, s'abriter.

Elles pourraient faire pis.

Alain GRIVOIS.

Quel Appétit, Messieurs !

Nous ne savons plus quel journal s'est payé la tête de ses lecteurs en lançant cette plaisanterie que la Compagnie des Pêcheries du lac de Tunis avait demandé au gouvernement de lui proroger de dix ans son contrat, c'est-à-dire jusqu'en 1915 ou 1920, moyennant la même redevance annuelle de quinze mille francs ou une peut-être sensiblement plus élevée.

Ce serait tellement enfantin — ou au contraire — de la part des actuels exploitants d'avoir fait la proposition que nous n'osons croire à l'information de notre confrère.

Comment, voilà une pêcherie placée

incomparablement aux portes mêmes de Tunis qui donne à ses concessionnaires — car c'est bien une concession, n'est-ce pas, puisque le contrat a déjà été prorogé — un bénéfice annuel de plus de cent cinquante mille francs, moyennant une redevance absolument dérisoire et ceux-ci auraient l'incommensurable toupet de solliciter la prolongation pour une nouvelle période de dix ans !

Il faudrait avoir quelque chose de détraqué dans la boussole pour demander au gouvernement un cadeau princier d'une bagatelle d'un million.

Nous savons que M. Pichon est tout disposé à satisfaire les intérêts de ses amis, mais encore ne faut-il qu'ils lui demandent que ce qu'il peut raisonnablement donner. Et la prolongation du monopole de la pêcherie du lac de Tunis, exploité de façon draconienne, avec des dépenses partout sous menace de procès-verbaux, lui paraîtra un trop gros morceau pour acquiescer à la demande, car, en définitive, ce cadeau, c'est dans nos poches qu'il le prendrait.

La Tunisie, sous le poids de nouvelles charges, dont elle doit supporter la dépense, n'est plus assez riche pour jeter cent mille francs par an dans la caisse de particuliers déjà gorgés d'or.

Toujours Kalaa-Djerda !

On nous prie d'insérer :

Enfin grâce soient rendues aux dieux et à Monsieur le baron de résidence de Wasserwas d'Anthouard, M. Bellot aujourd'hui est riche.

Les signatures du contrat de vente définitif ont été échangées entre les représentants du groupe bellotier et M. Donigani, riche négociant de Livourne.

Les fonds, un million, doivent être, assure-t-on, déposés en banque dans le mois qui suit l'acte de vente.

Nous nous réjouissons pour les heureux veinards à qui cette manne bienfaisante va tomber du ciel.

Seulement on nous affirme que le contrat passé stipule, entre autres conditions, la remise des gisements de phosphates et la libre et paisible possession des richesses enfouies dans cette partie de la Tunisie.

C'est peut-être là que sera le chiendent, car il y a, de par la Tunisie, une administration intéressée à faire respecter les décrets qu'elle fait promulguer : C'est la direction des travaux publics qui ne peut oublier qu'en 1898, elle a réglementé d'une façon précise la recherche et la découverte des gisements de phosphates.

Dans ce décret, elle a toutefois réservé la question des phosphates de Kalaa-Djerda, alors litigieux entre les groupes Targe-Bellot mais à la condition formelle que les contrats sera : ent régularisés, or, l'étaient-ils ?

M. Candas lui-même, porte-parole de M. Bellot s'est chargé de faire savoir le contraire, puisqu'il a fallu demander un amr à S. A. le Bey que celui-ci a signé le 19 novembre dernier.

Attendons les événements.

Une remarque pour terminer : La Tunisie dépense quatorze millions cinq cent mille francs à construire la ligne de Kalaa-Senam, comme les phosphates de cette contrée ont été adjugés à une Compagnie Anglaise et que Kalaa-Djerda vient d'être vendu à un groupe italien, c'est donc au profit seul d'étrangers que cette ligne de chemin de fer est construite et pour qui la Tunisie devra payer la forte somme.

Nous savons bien que les rapports de notre pays avec l'Angleterre et l'Italie ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois, cela ne nous empêche pas de trouver qu'en cette circonstance comme en tant d'autres, c'est toujours pour les autres que nous dépensons notre argent.

Nous sommes les éternels Ratons de la fable et nous le serons indéfiniment.

L'extrême abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, à renvoyer au prochain numéro la suite de notre très intéressante étude intitulée : « Le Krach du Protectorat », ainsi qu'un Appel aux jeunes des Ecoles Turques, de notre excellent collaborateur J. Fehmi.

N. D. L. R.

APPEL A LA BOURSE

La Société Immobilière et de colonisation, dont le siège social est à Paris, 49, rue des Martyrs, fait appel au crédit public pour mettre en valeur son domaine de Saint-Joseph d'El Mahrine (1.003 hectares) et de Djerbec (508 hectares), situés près de Tebourba.

Nous ne pouvons résister au plaisir

de reproduire, en partie, l'appel à la bourse fait par M. J. Dufourg, à la quatrième page des journaux tunisiens : nos compatriotes établis en Tunisie seront très heureux de le lire, car il leur apprendra quelle remarquable source de richesses recèle cette merveilleuse Tunisie, pays incomparable, nouvel Eldorado, qui donne du 20 %.

Amis colons, lisez et... envoyez vite vos fonds à M. Dufourg, la souscription est toujours ouverte :

Voyons maintenant les bénéfices que les actionnaires réaliseront avec l'exploitation du domaine d'El Mahrine.

Avec la même somme d'argent, on peut acheter, en Tunisie, des étendues de bonnes terres, cinq et même dix fois plus grandes qu'en France, c'est déjà un grand avantage ; un autre qu'il convient de signaler : le bon marché de la main-d'œuvre. Quand même les rendements, à superficie égale, seraient, en Tunisie, inférieurs à ceux que donne, en France, la culture intensive, fort coûteuse, les bénéfices qu'on retire d'une exploitation agricole bien conduite dans la Régence, sont très élevés. Ainsi, un hectare qui a coûté 500 francs, une fois défriché et bien préparé, ne devrait produire que 50 francs net par an pour assurer un revenu de 10 %. A Djerbi et à El Mahrine, l'hectare de céréales a produit net plus de 100 francs ces dernières années.

La vigne, plantée sur terrain défoncé à 50 et 60 centimètres de profondeur, qui a coûté, cave comprise, 3.000 fr. l'hectare, et produisant net 500 francs, assure un revenu d'au moins 16 % au capital engagé.

L'amandier donne des fruits dès la cinquième année, la récolte va grandissant tous les ans ; à huit ans il est d'un bon rapport et il n'est pas rare de voir un amandier de douze ans donner 20 kilos de fruits secs. Le prix des amandes est toujours très élevé et, suivant la qualité, on cote de 80 à 150 fr. les 100 kilos. Nous plantons 277 arbres à l'hectare et, en comptant sur un rendement minimum de 2 fr. 50 par amandier, l'hectare aura produit près de 700 francs, revenu trois fois plus élevé que celui de la vigne, qui a coûté trois fois plus.

La culture de l'olivier est très rémunératrice en Tunisie, mais il faut attendre longtemps l'époque des revenus ; cependant nous en avons planté plusieurs milliers.

On peut bien compter que l'eucalyptus gagne 20 centimes tous les ans et les 100.000 du domaine d'El Mahrine auront constitué une belle réserve dans quinze ou vingt ans.

Ceci dit, voici le revenu minimum, net de tous frais, que donnera El Mahrine lorsqu'il sera en pleine production :

1° 600 hectares de terres à céréales et fourrages dont partie en jachère, 600 x 50 =	30.000
2° 200 hectares vignes à 500 fr. net	100.000
3° 100.000 amandiers, en 8 ^e année, 2 fr. 50	250.000
Ce chiffre sera doublé par la suite.	
4° 5.000 oliviers, pendant 12 ans, pour mémoire.	
5° 100.000 eucalyptus gagnant 0 fr. 25 par an, soit 25.000 fr. à porter à la réserve.	
Total net par an	Fr. 380.000

pour rétribuer 18.000 actions, soit un revenu de plus de vingt pour cent.

Dans ces chiffres, il est tenu compte des mauvaises récoltes.

Donc les actions de l'Union foncière de France sont aussi bien garanties que le sont des obligations hypothécaires ; elles possèdent un gage d'une valeur réelle — une propriété foncière de grand rapport qui acquiert tous les ans une nouvelle plus-value en raison des améliorations qu'elle a reçues et des plantations qui y sont faites. Quant aux revenus annoncés, si aux yeux de quelques pessimistes ils sont susceptibles d'être diminués, nous affirmons qu'ils peuvent être quelquefois dépassés ; ils seront toujours assez beaux.

J. DUFOURG,
Directeur-Administrateur,
49, rue des Martyrs, Paris.

Ignorances Journalistiques

Nous lisons dans la *Finance Coloniale* l'article suivant marqué au coin du bon sens.

Notre confrère du *Soleil*, M. Félicien Pascal, vient de se faire condamner pour diffamation par le tribunal correctionnel de Tunis à 1.000 francs d'amende, dix insertions et 2.000 francs de dommages-intérêts envers M. le Colonel Rebillat, colon, ex-officier d'ordonnance de M. Millet, qu'il accusait, dans une brochure, d'avoir trempé dans l'assassinat du marquis de Morès.

Ne connaissant aucune des parties, nous sommes à notre aise pour dire que notre confrère n'a pas le quart de ce qu'il mérite et, cela pour deux motifs :

L'un, est cette épizootie qui sévit de plus en plus parmi nos grands politiques et qui consiste à ne jamais parler de ce

qu'il savent le mieux pour parler catégoriquement de ce qu'ils ignorent le plus. L'étude, pensent-ils, c'est le génie des ânes.

Si M. Pascal avait parcouru la collection des journaux tunisiens, de la période du procès de Soussa, il aurait constaté l'effondrement de la légende qui pesait sur M. Rebillat, au grand regret de ses adversaires.

Le second motif est que M. Pascal, comme beaucoup de nos confrères, a pris la Tunisie pour un département français où il est allé benoîtement quérir une condamnation qui ne pouvait pas l'atteindre à Paris.

Car Tunis c'est l'étranger ; c'est l'étranger comme l'Italie, l'Allemagne, et la Mandchourie. Or, M. Pascal, qu'une condamnation à Blagowotchensk eût laissé sibiériquement froid, n'avait pas à s'étonner aussi barbaresquement devant Tunis.

Les citoyens français résidant en France ne sont pas justiciables des tribunaux tunisiens, qui sont des tribunaux beylicaux et non français, en ce sens que, quoique composés de magistrats français, ils ne jugent pas en vertu de nos lois, mais des décrets du Bey. Or ces décrets ne sont pas nos lois, mais l'expression capricieuse de l'arbitraire, ce sont des édits, des rescrits, car nos décrets français se réfèrent toujours à des lois, les tunisiens, à rien du tout, pour ne pas dire à des rien-du-tout.

Cependant, dira-t-on, ce sont les lois du pays, parce que le fait de s'y aventurer ou d'y demeurer, présume la soumission de l'habitant. Sans doute et même la Cour de Cassation, dans une affaire Lecore-Carpentier, directeur actuel de la *Dépêche Tunisienne* et condamné pour diffamation, a débouté ce confrère en specifying que les décrets beylicaux engageaient les français résidant en Tunisie, d'autant plus, ajoutait l'arrêt, que le texte appliqué à Lecore n'était que la reproduction de la loi française (*Dalloz*).

Il en résulte une double jurisprudence.

Explicite : En ce qu'il faut être français domicilié à Tunis pour ressortir à ses tribunaux ;

Tacite : En ce que le jugement est sujet à cassation s'il est contraire à nos lois. Cette dernière doctrine n'y est qu'en puissance, mais peu s'en faudrait qu'elle ne fût érigée en jurisprudence à la première occasion.

Evidemment, un français est responsable en France d'un délit commis à l'étranger. Mais tout d'abord, cette maxime s'applique au français délinquant à l'étranger et réfugié en France et que la France n'extrade pas. Mais il n'y a pas de précédent croyons-nous, où on l'ait appliquée à un français sédentaire qui aurait commis ce délit à distance, autrement dit par voie de la presse, la seule qui s'y prête.

Y aurait-il lieu à *creatur*, c'est-à-dire au prononcé de l'exécution d'un jugement de presse tunisien contre un journal français ? C'est douteux, car cette procédure ne peut être que l'effet d'un traité international. En existe-t-il entre la France et la Tunisie ? Il en faudrait un, car nous avons bien des conventions douanières avec ce pays. En tous cas, un pareil traité présuppose une égalité de maximes juridiques sinon de législation.

Or, le décret tunisien sur la presse s'écarte notablement de nos lois. Le délai de prescription des délits qui est chez nous de trois mois, est, en Tunisie, de cinq mois. Comment pourrait-on exécuter en France un jugement issu d'une assignation lancée dans le quatrième mois ? Ce serait nous naturaliser, de force, sujets tunisiens. Ensuite, en cas de non paiement de l'amende ou des dommages-intérêts, le journal doit disparaître. Voit-on d'ici le gouvernement tunisien primer un journal parisien, par voie diplomatique ? Ce décret exige, en outre, l'exécution provisoire des jugements — amendes, dommages-intérêts, et prison, nonobstant opposition, appel ou cassation. Comment une Cour française pourrait-elle appliquer cet article si contraire aux principes du droit français ?

Bien mieux, M. Pascal avait diffamé un fonctionnaire. Il avait donc droit à la Cour d'assises. Il n'en existe pas en Tunisie et il a été jugé par le tribunal correctionnel. Il a donc été privé de ses garanties de citoyen français et, à ce titre seul, la sentence ne pouvait pas être exécutée en France ?

Comprend-on, maintenant, que nous en ayons à notre confrère dont la résignation risque de raffermir l'outrecuidance de sous-Tamerlan de Barbarie ?

M. Puech disait dans son rapport : « On nous convie au commencement du XX^e siècle à admirer les bienfaits de l'absolutisme. »

Bien pis ! Ce sont les pirates de Mauritanie venant capturer des Français en chair et — c'est le cas de dire — en os, jusque sur les bords de la Seine, grâce à la sacro-sainte ignorance de nos plus écoutés pontifes.

Récemment encore, un autre confrère s'y est laissé prendre. L'Action avait publié deux articles assez élogieux, en avril dernier, sur un personnage tunisien. Celui-ci était le premier à craindre un procès, car en ayant déjà fait un sur le même grief à un journal de Tunis il en était sorti plutôt massacré. Mais la galerie le força à marcher. Il trouva alors le biais de porter plainte au parquet, sachant fort bien que les parquets ne poursuivent jamais d'office, en matière de diffamation contre les particuliers. Mais il s'agissait d'intimider l'Action, et Tunis, payant de toupet, envoya une commission rogatoire au Parquet de la Seine. Notre confrère en fut pris d'une peur bleue — au lieu d'en pousser de rire — si bien qu'un beau matin on put lire dans l'Action un confiteur plat comme une hostie à l'adresse du plaignant, lui reconnaissant, par-dessus le marché, mille vertus, — ce dont tout Tunis fit des gorges chaudes.

Un journal de Soissons, également es-

brouffé dans une affaire analogue, demanda pardon la corde au cou.

Si nous étions M. Pascal, nous tiendrions à en avoir pour nos 3.000 francs. En y ajoutant encore 50 louis, nous ferions dresser une consultation juridique en règle qui, propagée par les soins des syndicats de la presse parisiens et départementale, mettrait un terme à une de ces innombrables mystifications tunisiennes qui forment le plus clair de l'exportation de la Régence.

En Plein Gâchis !

On doit certainement se souvenir qu'au banquet offert au ministre de l'Agriculture par la ville de Sfax, lors du concours oléicole de cette ville, M. Pichon prenant la parole pour pommaner soigneusement le ministre, s'est énergiquement défendu de vouloir être une contrefaçon de monarque africain, du reste, a-t-il ajouté, son passé et ses actes étaient là, pour faire justice de semblables allégations.

Toute la salle trépidait d'aise.

M. Pichon, par-dessus la tête de M. Mougeot, s'adressait à M. Puech, l'homme courageux qui avait osé mettre les pieds dans le plat tunisien et... n'était pas là pour lui répondre.

Nous ne voudrions pas nous fâcher avec M. Pichon depuis qu'il a si franchement retourné sa veste, mais il faut bien que nous lui disions la vérité, rien que la vérité, toute la vérité, puisqu'il n'y a que nous pour la lui dire.

Au mois de décembre dernier, il faisait paraître au *Journal Officiel Tunisien* quelque chose comme un ukase, prévenant le bon public que, en vue de la transformation prochaine de la conférence consultative, la révision des listes électorales était suspendue, elle serait reprise plus tard pour ne pas entretenir le pays dans une longue période d'agitation électorale.

Même en Chinois, qu'est-ce que cela voulait dire ?

Devait-on en inférer que le mandat des élus sortant le 31 décembre était prorogé *sine die* ?

Evidemment non ; les mots sont les mots. Alors pourquoi ceux-ci contiennent-ils à le remplir sans que personne les invite à rester chez eux.

Est-ce parce que du coup tous les corps élus ne pourraient plus fonctionner ?

On avouera que la galère tunisienne navigue en plein gâchis, puisque des particuliers dont le mandat est expiré continuent à le remplir comme si les électeurs le leur avaient renouvelé.

Retarder des élections, laisser commettre un pareil abus de mandat n'est-ce pas là, M. Pichon, une façon orientale de gouverner ?

D'autant plus qu'avec les événements d'Extrême-Orient nous ne voyons pas bien le moment où le ministère aura le loisir de s'occuper de l'implantation du suffrage universel en Tunisie.

Qu'on continue donc les opérations de révision des listes électorales et qu'on procède sans tarder aux élections qui auraient dû être faites le mois dernier... si M. le Résident général n'aperçoit pas le jour prochain où il pourra dire : « J'ai bien travaillé pour la République. »

INFORMATIONS

L'AIR et la CHANSON

Le métier de juge — même celui de magistrat d'appel — n'est pas à l'abri des occasions de douce gaîté, qui font se dilater la rate des plus hypocondriaques.

Voici, à ce sujet, une simple histoire qui vient d'Alger.

La Cour d'appel d'Alger avait à connaître du cas d'un bon vivant, lequel, après un siège en règle, était parvenu à se faire octroyer les faveurs d'une vertu peu farouche.

Jusqu'à là, la chose est banale. Mais, voici que le don Juan d'occasion, après avoir connu — au sens biblique du mot — la dame X., n'ayant sans doute pas eu à se féliciter de... l'expérience professionnelle de sa compagne, tint sur son compte, entre amis, de *dépréciant* propos, affirmant que «... l'air ne valait pas la chanson. »

Ce de quoi la dame se plaignit aux juges, estimant diffamatoires les dires de son compagnon, et susceptibles de porter préjudice... à son commerce.

La Cour d'appel, après le tribunal correctionnel, donnèrent raison à la diffamée, en condamnant le diffamateur à de la prison.

Comme quoi, il est plus seyant, et en tous cas prudent, de garder par devers soi les impressions d'alcoves, quelque fades qu'elles soient.

NOUVELLES DIVERSES
de Tunisie et d'ailleurs

TUNIS

Il n'est peut-être pas bien tard pour parler du dernier carnaval ; aussi bien, les enseignements que l'on peut tirer des manifestations grasses, à Tunis, seront de quelque utilité pour les occasions prochaines.

CHARCUTERIE DE STRASBOURG

et de Bologne

3, Rue d'Italie, 3. - TUNIS

Charcuterie Fine. - Cervelas. -

Saucisses Fumées. - Salaisons. -

Expéditions à l'Intérieur

Nous croyions n'avoir d'autre grief à faire au Comité des Fêtes que de la pauvreté de son esprit d'invention ; il semblait s'être confirmé dans une routine irréductible ; et voici que nous sommes obligés, aujourd'hui, de l'accuser de tyrannie.

Parfaitement, de tyrannie ! La cavalcade est, on le sait, le clou des réjouissances tunisiennes. Tous les ans, chacun s'ingénie à confectionner des chars éphémères, où l'originalité le dispute à la gaieté, et un peu à l'art.

Cette liberté laissée à chacun d'agir à sa guise, facilitait la production d'un défilé aussi varié que chatoyant, qui avait fait jusqu'à l'an dernier de la cavalcade de Tunis, une digne rivale de celles qui font le renom de la Riviera.

Or, le Comité des Fêtes, n'a-t-il pas, cette année, imposé à chacun des participants, une idée dont on ne devait pas se départir ?

Dans un accès de gastronomie gargantuesque, on a fait fabriquer une sorte de menu gigantesque et nullement spirituel, pas même suggestif.

Au lieu des quinze ou seize chars divers de sens et d'aspect que nous avions eus l'an dernier, c'est à peine s'il y en eut huit, dont nous ne citerons aucun, à part celui de M. Presti, consistant en une corne d'abondance, et dénotant quelque art.

Allons, messieurs du Comité, que ne cherchez-vous, dorénavant, à faire moisson de lauriers que vous avez, jusqu'ici, démerités, quitte à dormir dessus, après !

Le Chevalier-Réclame vient de désertir la terre tunisienne, non sans user comme à son habitude, du condiment nécessaire à l'entretien de sa célébrité.

Afin que nul n'en ignore, les trompettes de la publicité ont annoncé aux quatre coins du globe que, souffrant encore d'une éraflure attrapée dans les circonstances que l'on sait, le Chevalier nous quittait pour Bône, où il se mesurera, selon probabilité, avec le Fameux Athos.

Prions Jupin, mes frères, qu'il conserve à l'admiration contemporaine anglo-saxonne, ces deux virtuoses du fleuret... enfants chéris de la Renommée !

Une nouvelle qui sera accueillie avec plaisir est celle du relèvement de ses fonctions, du directeur du Crédit Foncier.

Depuis longtemps déjà on escomptait le départ de M. Mottu ; aussi cette mesure sera vivement approuvée par tout Tunis.

MAXULA-RADÈS

Depuis le 1er janvier, notre localité est dotée d'un bureau de poste à télégraphe de plein exercice, avec receveurs et commis en titre. Rien que ça de luxe !

Comment se fait-il que ce bureau soit fermé de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ?

Est-ce pour permettre au receveur de déjeuner tranquillement et ensuite de faire une promenade digestive ?

Ce n'était réellement pas la peine de créer un bureau avant que le public n'y trouve aucun avantage.

SOUK-AHRAS

M. M. Muscat, directeur du Comptoir de la Compagnie Algérienne et Mme Muscat, viennent d'avoir la joie d'avoir un charmant bébé qui a reçu le prénom de William.

Nos félicitations aux heureux parents.

NABEUL

On nous écrit de cette ville :

Depuis quelque temps, l'agitation est grande dans le clan pseudo-républicain, et ils sont nombreux, à Nabeul, ceux qui ne jurent que par Allah, et par Victor, son prophète !

On ne voit, de par nos rues qu'échauffé un soleil d'été, que de fiévreux carnéristes, qui s'abandonnent, mystérieux, se chuchotant mutuellement quelque chose, dans le canal auditif, et s'en vont, pleins de secrets.

Car, vous savez, la grande préoccupation de ces messieurs, c'est la prochaine foire de Nabeul. Une foire que patronne M. de Carnières, rien que ça, pensez-vous !

Hé ! Hé ! Mais c'est du nanan cela, et ces braves adorateurs du Grand-Homme au prestige déclinant, doivent, par avance, s'en pourlécher les babines.

Donc, nous allons avoir, dans Nabeul-Morne, une Exposition, oui parfaitement, une Exposition ! Et quelle exposition ? Commerciale, industrielle, agricole, mécanique, française, indigène, étrangère et autres lieux, comme dit Alphonse Allais.

Bravo, Nabeul !

FERRYVILLE

L'arrêt de toute vie active est encore plus suggestive à Ferryville que dans tout le reste de la région bizertine, si éprouvée par la cessation des travaux militaires et maritimes.

La population sicilienne qui y avait été attirée meurt littéralement de faim, à cause de la cessation des travaux municipaux et particuliers.

Ce centre présente un désolant aspect, et cette paralysie — momentanée, il faut l'espérer — se manifeste dans les chantiers désertés, dans les rues où pataugent, dans une boue épaisse, de minables théories d'ouvriers palermitains auxquels se mêlent de rares prolétaires français égarés dans cette misère.

Tout cela est triste au possible, et démontre combien est factice la prospérité des centres purement stratégiques, où hésitent à s'aventurer les capitaux vivifiants !

M. le docteur Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien, de Tunis, spécialiste pour les maladies des oreilles, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, 2.

Traitement spécial des végétations adénoïdes — Intubation dans la diphtérie.

Français, père de famille, ancien employé de chemin de fer, demande travail comptabilité, écritures ou autres. S'adresser au bureau du journal.

Chaussures de Chasse, brodequins cou-su main et tout cuir depuis 9 fr. 50, guêtres molletières. Maison E. Faure et Cie, 14, rue d'Italie.

Appartements et Magasins à Louer

Dans les immeubles dépendant de la succession Ab. Grégo, rue Hannon, numéros 1 et 2, rue d'Italie, avenue de France, rue d'Italie, 22.

S'adresser à l'administrateur de la succession, M. Joseph Guittiers, 4, avenue de France.

A Vendre ou à Louer de suite

LE

Casino de Maxula-Radès

— PRIX MODÉRÉ —

S'adresser au bureau du Journal
2, Rue Hannon, 2

à TUNIS

TUNIS

CASINO MUNICIPAL

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec les plus beaux établissements du même genre de France.

Il comprend : un Théâtre, qui est un véritable bijou, ou, pendant six mois, du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie sont données les mardi, jeudi, samedi et dimanche ; un magnifique Jardin d'hiver pouvant contenir 2.000 personnes où de grands concerts vocaux et instrumentaux sont donnés les lundi, mercredi et vendredi ; un Cercle pour les Etrangers, installé dans des locaux splendides ; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands Cercles de Paris ; un vaste Hall servant au jeu des petits chevaux ; un Café de premier ordre ; un Bar américain, etc., etc.

CHEMIN DE FER P. L. M.

Voyages internationaux à itinéraires facultatifs

Toutes les gares P. L. M. délivrent, toute l'année, des livrets de voyages internationaux avec itinéraires au gré des voyageurs sur les sept grands réseaux français, sur les lignes maritimes de la Méditerranée de la Compagnie Transatlantique, de la Compagnie de Navigation Mixte (Touache) et de la Société de Transports Maritimes à vapeur et sur les chemins de fer allemands, austro-hongrois, belges, danois, italiens, finlandais, luxembourgeois, néerlandais, norvégiens, roumains, serbes, siciliens, suédois, suisses et turs.

Ces voyages doivent, lorsqu'ils sont commencés en France, comporter obligatoirement des parcours à l'étranger. — Minimum de parcours : 600 kilomètres.

Validité : 45, 60 ou 90 jours suivant la longueur des parcours.

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P. L. M.

La Compagnie délivre, toute l'année, dans toutes les gares, des carnets individuels ou de famille de voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes avec parcours d'au moins 300 kilomètres et arrêts facultatifs.

Réductions très importantes qui peuvent atteindre, pour les carnets collectifs, 50 % du tarif général.

Validité : 30 jours jusqu'à 1.500 kilomètres ; 45 jours de 1.501 à 3.000 kilomètres ; 60 jours pour plus de 3.000 kilomètres.

Faculté de prolongation à deux reprises, de 15, 23 et 30 jours respectivement, moyennant 10 % de supplément pour chaque prolongation. Pour se procurer un carnet, tracer sur une carte délivrée gratuitement dans toutes les gares P. L. M., bureaux de villes et agences de voyages, le voyage à effectuer et envoyer cette carte, 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé en joignant à cet envoi une consignation de 10 fr. — Le délai de demande est réduit à 2 jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

PHARMACIE du TUNISIA-PALACE

Avenue de Carthage. - TUNIS

Paul LUCIANI

Pharmacien de 1ère Classe

La pharmacie est ouverte la nuit comme le jour

Téléphone 265

Maison DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888

El-Afrane (banlieue de Tunis),

carrière du Djebel-Carrouba

FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique,
Chaux en pierre
PLATRE

« Pierre à bâtir et pierre de taille »
Briqueterie de
premier ordre

Briques plates et creuses.
Pavés et dalles.

Pour les commandes s'adresser :

12, Avenue de Carthage, et à son usine,
à El Afrane, banlieue de Tunis

VIN, EAU-DE VIE

DU

DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, Rue d'Italie, 23. - TUNIS

Liqueurs de Marque.
Livraison à Domicile

ÉCURIE CHANTILLY

Rue de Norvège (derrière le Marché)

Pierre MASSON, propriétaire

Pension, Location au Mois et à la journée

VENTES & ACHATS
de Voitures et Chevaux

Leçons d'Équitation. - Dressage

BOXES POUR CHEVAUX DE COURSE

CABANON à vendre à Saint-Germain, 3 pièces, cuisine véranda, avec 3000 mètres de terrain planté d'arbres fruitiers vigne, écurie, remise, poulailler pigeonier, dépendances, etc.

Prix modérés. — Facilités de paiement

S'adresser au bureau du Journal.

GRAND RESTAURANT DU CHIANTI

A. SALVARELLI

Etablissement de 1er Ordre. — Service à la Carte

ENGLISH SPOKEN. — MAN SPRICHT DEUTSCH

VINS DE CARTHAGE

AUTHENTIQUE

CLOS SAINT-AUGUSTIN (LA MARSA)

S'ADRESSER CHEZ LE

QUINQUINA VINCENT, près de la Gare Française, TUNIS

N.-B. — Ces vins ne sont pas de contrefaçon

TERRAIN

Appartenant à M. DJILANI MARCHAND

Situé à Saint-Germain-les-Bains

entre la Gare et le terrain de M. PIAUJARD

A Vendre

avec facilité de paiement. Situation

splendide pour villégiature.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Amédée Querol, 6, rue de Suède. — TUNIS.

TONNELLERIE AFRICAINE

RÉPARATION et FABRICATION
de Foudres, Cuves, Demi-Muids,
Bordelaises et Barils en tous Genres
Prix Modérés défiant toute concurrence loyale

G. SAVALLI

11, Avenue de Carthage, 11

- TUNIS -

Entreprise de Menuiserie et Charpente

MAISON FONDÉE EN 1882

Albert ACQUILINA

Avenue de Londres prolongée

(Près la Compagnie Française des Tramways)

TUNIS

Meubles de tous styles

Travaux d'art. — Usine à vapeur. —

Scierie mécanique. — Travail

soigné

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES FRANÇAISES

Brasserie Nationale de St-Etienne

Fournisseur de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits des express européens de la Compagnie des Grands-Hôtels.

Louis GARENNE

Bizerte

Seul concessionnaire pour la Tunisie,

Tripoli et Malte

Entrepôt de Bizerte : rue de Barcelone

Hôtel de l'Arsenal

M. MACHINE, propriétaire (Ferryville)

Téléphone n° 9

On y trouve le Bottin et l'Annuaire de la Tunisie.

Omnibus à la gare de Tindja

BUREAU POSTAL PRIVÉ OFFICIEL

Pour Marseille et la Région

9, Rue Beauvau, 9 (à l'entresol)

Cette création d'une utilité publique incontestable, basée sur un fonctionnement parfait, ne peut être que très appréciée par la population marseillaise qui aura recours, ainsi que Messieurs les Négociants fréquentant la Bourse.

Les nombreux voyageurs, touristes, navigateurs et artistes qui nous visitent chaque jour y trouveront aussi de nombreux avantages.

Salle de correspondance. — Dépôt de petits colis.

Monts-de-Piété Tunisiens

Autorisés par décrets beylicaux

des 13 Août 1879

et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

Adolphe GUERRIERA et S. MESSA fils

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

AGENTS GÉNÉRAUX de la Société Française des Plâtriers de Tunis OHAR et Cie, de la Société Française des Chaux et Ciments du Bou-Kornine BELINO et Cie (Hammam-Lif), de la Société des Ciments Portland et Valbonnais, PELLOUS Père, Fils et Cie (Grenoble).

Représentation-Commission

Téléphone 205

TUNIS. - 15, Rue de la G.èce. - TUNIS

MANUFACTURE D'AVIRONS

Louis Durbec

Joseph DURBEC

Successeur

Rue des Martégaies, 37 (quartier St-Jean)

MARSEILLE

Manches pour gaffes. — Foinés. —

Harpons et Pelles. — Pelles pour boulangers. — Barres de toutes dimensions. — Barres de cabestans Am-
spects. — Mâts de Pavillons. — Spatules. — Ecouvillons. — Escopes à main. —
Escopes à manche.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiocides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar saponiné Le Beuf*, son admission dans les hôpitaux de la Ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. ; les 6 flacons 10 fr., dans toutes les pharmacies.

Dépôt : Pharmacie NEE.

Se défier des contrefaçons

OMEGA

Montre de précision

Or, Argent, Acier, Nickel

Paris 1889

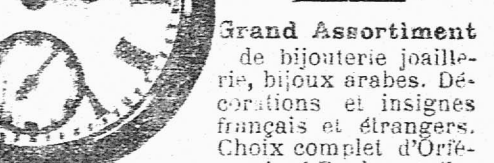
Hors concours, Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

Grand Prix



Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux arabes. Décorations et insignes français et étrangers.

Choix complet d'orfèvrerie "Boulenger".

D. LADISLAS, horloger-bijoutier

TUNIS. - 14, Avenue de France. - TUNIS

AU FLAMANT ROSE

M. BLANC, naturaliste

19, Rue Al-Ijazira. — TUNIS

Préparation, Vente et Achat de toutes sortes d'animaux.

Le gérant : E. LACROIX.

Marseille. — Imprimerie spéciale de la

Petite Tunisie, 1,3,5, Rue Chevalier-Roze

Journal composé sur machines Linotypes de la Maison W. BEHRENS, r. Réaumur, Paris

TUNISIA-PALACE

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

TUNIS

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

OUVERT depuis le 15 NOVEMBRE

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain. - Jardin d'Hiver. - Lumière Electrique.

150 Chambres et Salons.

Seul Hôtel à Tunis avec ascenseur. - Tout le Confort Moderne. - Exploité par la Cie Internationale des Wagons-Lits

AGENCE DANA

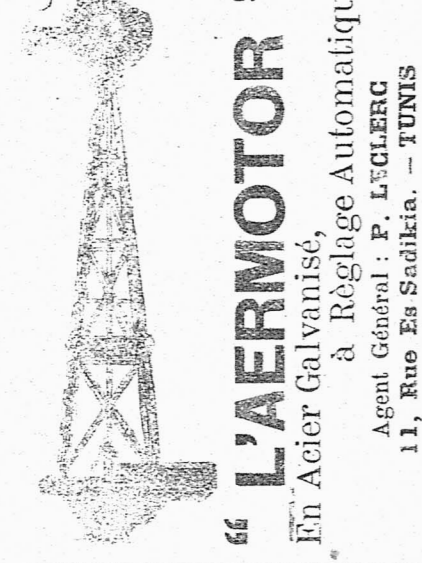
9, Rue Es-Sadikia, 9. - TUNIS

Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels et vice-versa
par colis ordinaire 0,50
par petits colis 0,25

Expéditions par grande et petite vitesse
Embarquements-Débarquements
Opérations de Douane

Graines OUTILLAGE

Ancienne Maison LEPAGNEY
R. BRIFFAUD, 9, rue d'Italie



L'ERMOTOR
à Réglage Automatique
Agent Général : P. LECLERC
11, Rue Es-Sadikia. - TUNIS

Société Française
DES CHAUX ET CEMENTS
Du Bou-Kourine (Hamman-Lif)
A. Bellino et Cie
VENTE AU DÉTAIL
TUNIS - 14, rue de Grèce - TUNIS

Domaine de Potinville P. POTIN, propriétaire CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

Aux Armes de Saint-Etienne 23, Rue Al-Djazira - TUNIS Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir - Articles de chasse - Bicyclettes des premiers fabricants français
APPAREILS DE PERAGE DE TOUTS SYSTEMES
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPOT DE POUDRES DE MINES ET DE CHASSE

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION ALGERIE - TUNIS

Siège social et Direction de l'Exploitation :
MARSEILLE. - 7, Rue de la République. - MARSEILLE

Départs Réguliers Hebdomadaires de MARSEILLE pour :

TUNIS, direct.	Mardi 1er Mars à midi.	VILLE DE NEMOURS	Cap. Tullii
Philippville et Bône.	Jeudi 5 Mars à midi	VILLE DE SFAX	Cap. Corno

La descente des marchandises à quel est arrêtée la veille de chaque départ, à 5 h. du soir
Les Marchandises sont reçues au Môle C - GRANDE BIGUE -
Pour fret, passage et tous renseignements, s'adresser au siège de la Société :
7, Rue de la République (1er Etage). - TELEPHONE 21.87

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE

Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. - Escompte. - Recouvrements. - Ordres de Bourse. - Avances sur Titres et sur Marchandises. - Gardes de Titres. - Paiement des Coupons. - Paiements Télégraphiques. - Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. - Location de Coffres forts. - Change de monnaies étrangères. - Dépôts de fonds à échéance fixe, 1 an, 3 0/0 - 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 - 4 ans, 4 0/0.

Dépôts à Vue : 2 0/0.

MAISON TH. PILTER DE PARIS

Succursale 19, rue de Portugal. - Tunis J. BISMUTH, directeur

Matériel Agricole
Charrues. - Herse. - Appareils de battage. - Moissonneuses-lièuses. - Faneuses. - Rateaux à cheval. - Presses à fourrages. - Concasseurs. - Hache-paille. - Coupe-racines. - Couteaux à foins. - Grilles galvanisées. - Ronces artificielles. - Fourches américaines.

Appareils de Laiterie
Ecrèmeuses centrifuges. - Barattes. - Pots à lait.

Instruments Vitecoles
Pressoirs. - Fouloirs. - Banastres. - Pompes à bras, à vapeur, centrifuges et à manège, à sangle et à chapelets. - Réfrigérants Guillebaud.

Matériel pour Entrepreneurs. - Appareils de pesage. - Moulins à vent, tout acier "Samson". - Charrues "Oliver".

Machines Agricoles PELLET, AZERM & PARRENIN 16, Avenue de Carthage. - TUNIS

MASSEY HARRIS
Moissonneuses-Lieuses
Faneuses
Cultivateurs canadiens
et Semoirs
Herse canadiennes
à ressort

Moulins BENTALL
Concasseurs, Broyeurs,
Hache-Paille

Charrues Brabant, "A. DELAHAYE". - Charrues Sanglier, genre "RUD SACK". - Charrues américaines.

PELLET & AZERM

Grande Distillerie Tunisienne USINE A VAPEUR G. & E. LICARI

Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

LIQUEURS DE PREMIER CHOIX
Spécialité d'Amor et Fernet LICARI
VINS EN GROS

Récompensés à plusieurs Expositions et Concours. - Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1906 et 2-Médaille d'Or au Concours de Paris 1903.

Institut Dentaire Pierre LESCOT Dentiste

Place de la Résidence,
Entrée : 1, Rue de Rome

Bois de Chauffage Charbon de Bois, Houille et Briquettes A. MILITTE

Magasins : Rue Es-Sadikia - TUNIS

Grand Bar de l'Univers Avenue de la Marine Licari, propriétaire; Stéphanin, gérant.

Etablissement complètement remis à neuf.
CONSOMMATIONS de 1er CHOIX
LIQUEURS DE MARQUE

FABRIQUE DE BOUGIES en stéarine Franco-Africaine, rue de Bône, 6 TUNIS

Produits de 1re qualité, prix défiant toute concurrence, avec fabrication de dépôt de cires, et bougies de cire vierge et purifiée à l'usage des églises.
Dépôt au Souk et Grana, chez M. Joseph di J. Lumbroso.
La Maison Franco-Africaine, se recommande à la préférence du public par le choix et la qualité de ses produits.

Maison Modèle

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie - Bonneterie

DÉPOT DES USINES **TORRILHON et Cie** DÉPOT DES USINES
de CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Couteaux pour toutes industries, vêtements inoxydables. Le Touriste pour bicyclette (brevet s. g. d. g. inimitable, remplaçant avantageusement le pneumatique. S'adresser MAISON MODÈLE, 72, avenue Jules FERRY. - TUNIS

LE MONDE Cie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'incendie

SIÈGE SOCIAL :
Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris
(Sous le Contrôle de l'Etat)

VIE. - Assurances en cas de décès. - Mixtes et à terme fixe. - Assurances en cas de vie. - Rentes viagères immédiates, différées et de sur vie. - Nues-propriétés, etc.

INCENDIE. - Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. - Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. - Contre le recours des locataires. - Contre les risques locatifs et les risques voisins.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées par le C. E. F. FONCIER DE FRANCE. - S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5, (par l'Avenue de Paris).

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS Société des Ateliers de Constructions Métalliques J. BERTRAND et Cie

TUNIS - Avenue de Carthage. - TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, élévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques : éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux

Fournitures pour Usines et Exploitations Agricoles
Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

SUPPRESSION DES POMPES et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le **Bessus de Puits de sécurité** qui sert à tirer l'eau à TOUTES PROFONDEURS et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sa s. frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.
Prix : 450 fr. - paiement après satisfaction.
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET et Cie, à Reims (Nord).
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de Communes.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES
Fonctionnant à 100 mètres de profondeur. - Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs. - Ville de Paris, Exposition 1900. - Membre du Jury, Hors concours. - On demande des représentants.

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER 22, Avenue de la Marine. - TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUTS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes Vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

Prix défiant toute concurrence

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 1500 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 0/0 - jusqu'à 18 mois 2 0/0 - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 0/0 - au delà ans 3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.
Location de compartiments à partir de CINQ Francs par mois

Outillage Agricole et Industriel BENEDITE ET DIDI 28, rue Es-Sadikia (près la gare Française)

CHARABES DE TOUTS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours

ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adaptés aux exigences culturelles de la Tunisie

Demandez le Catalogue Automne 1902

RAYMOND VALENSI Ingénieur-Architecte 22, Rue de Russie, 22. - TUNIS

Immeubles de rentes. - Construction industrielle et rurale. - Arrosage. - Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

Broderies et Dessins
11, rue Chaker, 11

A LA VILLE DE SFAX 11 bis, rue d'Allemagne. - TUNIS Huile d'Olive pure extra supérieure LIMBERI NICULI de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX Marque A A et C.

Huile d'olive ex. se... fr. 1 40 d° fine..... 1 60
d° super..... 1 20 d° demi-fine... 1 00
ordinaire... 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin
Expédition de colis-postaux pour la France et l'Étranger

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL : 8.000.000 de francs
Siège social à Tunis. - Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. E. PEREIRE, Président ; J. FAURE ; S. HALFON ; O. NOEL
P. SCHNEIDER ; H. WIENER

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéance fixe, Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays, Ordres de bourse, Dépôts de titres, Encaissements de tous coupons, Avances sur titres et sur marchandises, Ouvertures de crédits hypothécaires, Location de coffres-forts et de compartiments depuis cinq francs par mois.
Service Immobilier, Gérance d'immeubles et de domaines ruraux, Vente d'immeubles et de propriétés.

Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN - GARCII

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE | SOURCE PASTEUR
Très peu gazeuse Gazeuse

Dépôts à Tunis :
Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Société Tunisienne d'approvisionnement 23, Rue d'Italie. - TUNIS

Prix Fixes marqués en Chiffres connus.

Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'Administrations.

Nota. - Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPECES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

MACHINES AGRICOLES R. VALLUT et Cie

FOURCHES AMÉRICAINES
Machines MAC CORMICK
Batteuses et Locomobiles RANSOMES
Moteurs à Pétrole HORNSBY
MACHINES AGRICOLES pour toutes saisons

SUCCURSALE DE TUNIS 26, Rue de Portugal, 26

Compagnie de Navigation Mixte Cie TOUACHE. - Paquebots-poste Français. - Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc.
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
- A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
- DE PALERME, tous les jeudis à 7 h. du matin.
- DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
- DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Medhia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30, soir.

DEPART DE TUNIS tous les samedis, à 5 h. du matin.
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. soir.
- DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à midi.
- DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.
- DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. soir.
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis à midi.
- DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Medhia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 h. du soir.
- DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 7 h. du soir.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. Les Agents principaux : J. B. PEDELUP et ses fils.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL 25.000 000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
Succursale de Tunis, Avenue de France

Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger, l'Algérie et la Tunisie.
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.
Ordres de Bourse. - Encaissement de tous coupons.
Dépôts à Vue et à échéance fixe.
Bons de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 0/0.
Avances sur Titres et sur Marchandises. - Ouvertures de Crédits hypothécaires. - Location de Coffres-forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE TUNIS. - 42, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. - TUNIS MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc. Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café.

Pâtisserie de Premier Ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE
Succursale à SOUSSE. (Angle des rues du Marché et Villedon), Succursale à SOUSSE